



ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

**jeudi, 1^{er} septembre 2022, à 20 heures,
à l'Epicentre**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 juin 2022
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 86'600.- pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
3. Discuter et voter un échange de terrain (modification de limite) entre les parcelles n° 150 et n° 154 du ban de Pleigne.
4. Prendre connaissance du décompte du crédit de construction d'un montant de Fr. 25'000.- pour le projet PGA et décider de donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.
5. Prendre connaissance du décompte du crédit de construction d'un montant de Fr. 550'000.- pour la STAP de Bavelier et décider de donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.
6. Prendre connaissance du décompte du crédit de construction d'un montant de Fr. 60'000.- pour la révision du plan d'aménagement local et décider de donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.
7. Prendre connaissance du décompte du crédit de construction d'un montant de Fr. 36'000.- pour l'étude du raccordement des eaux usées au SEDE et décider de donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.
8. Prendre connaissance du décompte du crédit de construction d'un montant de Fr. 2'000'000.- pour le raccordement des eaux usées au SEDE et décider de donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.